

**EXTRAIT :**



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS ( 29 ) : M. ABELIN, Mme LAVRARD, M. MELQUIOND, M. MIS, Mme BOURAT, M. BEN EMBAREK, Mme BRAUD, M. MAUDUIT, Mme FARINEAU, Mme PETIT, M. BAUDIN, Mme ROUSSENQUE, M. MEUNIER, Mme PHILIPPONNEAU, M. PREHER, MM. ERGUL, BENDJILLALI, Mme COTTEREAU, M. BEAUDEUX, Mme MESLEM, MM. GAILLARD, PAILLER, Mme MERY, MM. BARAUDON, GANIVELLE, Mme WEINLAND, M. MICHAUD, Mme PESNOT-PIN, Mme BRARD.

POUVOIRS ( 10 ) :

Mme RABUSSIER, mandant a pour mandataire M. ABELIN  
Mme AZIHARI, mandant a pour mandataire Mme LAVRARD  
M. DUMAS, mandant a pour mandataire Mme BRAUD  
M. BRAILLARD, mandant a pour mandataire M. MELQUIOND  
M. LAURENDEAU, mandant a pour mandataire M. MAUDUIT  
Mme MONTASSIER, mandant a pour mandataire M. MIS  
Mme CASSAN-FAUX, mandant a pour mandataire Mme BOURAT  
Mme LEBORGNE, mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK  
Mme METAIS, mandant a pour mandataire Mme MERY  
M. AUDEBERT, mandant a pour mandataire Mme BRARD

EXCUSE ( 0 ) :

Nom du secrétaire de séance : Chantal PETIT

**RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MIS**

**OBJET : Déploiement de la vidéoprotection sur les espaces publics et création d'un Centre de Supervision Urbaine - Création d'une autorisation de programme**

*La Commune de Châtellerault est engagée depuis plusieurs années dans une politique active de prévention de la délinquance qui recherche l'équilibre entre les actions d'éducation, de prévention, de médiation, de réinsertion et la répression. Cette politique globale de prévention et de sécurité porte notamment sur l'amélioration de la tranquillité publique. La création de la police municipale répond à cette logique, d'abord préventive d'assurer une présence rassurante dans les espaces publics. Cette mesure demande aujourd'hui à être complétée par d'autres outils.*

*En effet, la nouvelle stratégie territoriale de prévention de la délinquance qui sera prochainement adoptée par le Conseil Local de sécurité et de prévention de la Délinquance diagnostique une situation globalement favorable de baisse de la délinquance, en dépit de problèmes persistants sur lesquels il convient de faire porter l'effort collectif de prévention et de sécurité tels que les atteintes au cadre de vie occasionnées par les destructions et les diverses nuisances ; les atteintes à la tranquillité sur la voie publique et l'utilisation abusive de certains équipements publics. A cela s'ajoute aujourd'hui un contexte national et européen de menace terroriste qui nous inscrit durablement en plan Vigipirate renforcé et impose des mesures de sécurité mobilisant de plus en plus de moyens (protection des sites sensibles, sécurisation de toutes les manifestations).*

*C'est dans ce contexte générateur d'angoisse pour la population que la commune de Châtellerault souhaite renforcer ses moyens de prévention situationnelle en déployant la vidéoprotection également sur ses espaces publics (65 caméras étant déjà installées dans les équipements municipaux ou communautaires).*

*Il s'agit de disposer d'un outil permettant d'améliorer la visibilité sur des sites sensibles ou des manifestations afin de mieux orienter notre action et celle des forces de l'ordre. Il participera également à l'élucidation des affaires.*

*Or pour être efficace, un système de vidéoprotection doit être inclus dans une chaîne de réactivité : il faut penser la vidéoprotection comme un outil d'aide à des équipes de terrain et construire un système par étapes couplé à un dispositif humain adéquat. Ce dispositif doit forcément s'articuler autour d'un centre de supervision urbaine.*

*Les objectifs sont en effet ambitieux : prévenir la délinquance, accroître le sentiment de sécurité, pacifier l'espace public pour en permettre un véritable partage entre tous les usagers, sécuriser le déroulement des manifestations.*

*Ce projet est financé par les crédits d'investissement des exercices 2017, 2018 et 2019 à hauteur de 600 000 € TTC, et sera subventionné par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à hauteur de 20 à 40% du projet.*

*Les travaux seront commencés à compter de l'automne 2017. Il est proposé au conseil municipal de créer une autorisation de programme à hauteur du montant précité. Cette autorisation de programme est susceptible d'être réévaluée en cours d'opération en fonction des différents postes de dépenses et de recettes restant à affiner à la hausse comme à la baisse.*

**VU** la stratégie nationale de prévention de la délinquance et le plan départemental de prévention de la délinquance de la Vienne 2013/2017,

**VU** les articles L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales relatifs aux autorisations de programme et crédits de paiement,

**CONSIDERANT** l'opportunité à développer un système de vidéoprotection sur le territoire châtelleraudais

**CONSIDERANT** la nécessité de créer une autorisation de programme destinée à prévoir les différentes dépenses de cette opération sur plusieurs exercices budgétaires,

**COMMUNE DE CHATELLERAULT****Délibération du conseil municipal**

du 15 décembre 2016

n° 8

page 3/2

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de créer une autorisation de programme d'un montant de 600 000 € TTC pour l'installation d'un système de vidéoprotection sur les espaces publics,
- Les crédits de paiements (montants TTC) seront inscrits aux budgets de la ville de Châtellerault, selon le calendrier prévu dans le tableau ci-dessous.

**INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION SUR LES ESPACES PUBLICS**

PROGRAMME N° 1068 SOUS FONCTION 112 SERVICE GESTIONNAIRE 4510

	2017	2018	2019	TOTAL
<b>DEPENSES</b>				
Assistance à maîtrise d'ouvrage	30000€			600 000 €
Création du CSU	50 000€			
Installation des caméras	160000 €	160000 €	200000 €	
<b>TOTAL DEPENSES en € HT</b>	200 000 €	133 333 €	166 666 €	500 000 €
<b>TOTAL DEPENSES en € TTC</b>	240 000 €	160 000 €	200 000 €	600 000 €
<b>RECETTES</b>				
Subventions de l'Etat	96000 €	64 000 €	80 000 €	240 000 €
Autofinancement Ville	144000 €	96 000 €	120 000 €	360 000 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	240 000,00 €	160 000,00 €	200 000,00 €	600 000 €

- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

Pour : 31

Contre : 4

MM. BARAUDON, GANIVELLE, M. MICHAUD, Mme PESNOT-PIN,

Abstentions : 4

M. PAILLER, Mme MERY + 1 pouvoir, Mme WEINLAND,

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

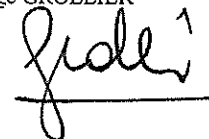
21 DEC. 2016

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER



Acquitté en PREFECTURE le 19/12/2016